



MORY Group choisit Sidetrade pour améliorer son BFR*

* *Besoin en Fonds de Roulement*

Sidetrade (Paris-FR0010202606-ALBFR), premier éditeur de logiciels ASP* pour la réduction du Besoin en Fonds de Roulement, annonce avoir été retenu par MORY Group pour sa solution adaptée au secteur du Transport et de la Logistique.

* ASP (Application Service Provider) se traduit par Fournisseur d'Application Hébergée (FAH). Il correspond à l'utilisation d'un logiciel accessible à distance et des services associés. Véritable révolution du mode de distribution des logiciels, l'entreprise utilisatrice accède à l'application via Internet, à la demande, moyennant le paiement d'un abonnement.



Un objectif de gains de productivité ambitieux

Créée en 1804, Mory Group a su se diversifier pour devenir un spécialiste de l'intégration de services de transport et de logistique avec un chiffre d'affaires 2005 de 850 M€ et 9 exercices bénéficiaires consécutifs. Mory Group est un pourvoyeur de services logistiques, capable d'offrir à ses clients la maîtrise de la totalité de la chaîne reliant le manufacturier au commerçant avec 150 sites d'exploitation de transport et de logistique en France et à l'étranger.

Mory Group a lancé en 2005 un plan de progrès qui vise à moderniser les systèmes informatiques de ses agences et optimiser la productivité des fonctions après-vente, notamment dans le domaine du recouvrement et du risque clients. Les services administratifs de MORY Group sont déployés sur trois sites en France. Le groupe cherchait à améliorer de 15% leur productivité.

Ce projet se déclinait en trois objectifs complémentaires : automatiser l'ensemble des processus de gestion de la relance clients, améliorer la visibilité sur ses principaux indicateurs financiers (DSO*, taux d'échus...) et accompagner la mise en conformité réglementaire sur les délais des règlements clients. La loi du 5 janvier 2006 (art.26) relative à la sécurité et au développement impose pour le transport routier de marchandises que les délais de paiement clients ne peuvent en aucun cas dépasser 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Cette loi modifie dès lors la relation commerciale des transporteurs et impacte durablement la gestion de leur poste clients (marges, risques, causes de non paiement).

* Day Sales Outstanding (délai moyen de paiements clients exprimé en jours de chiffre d'affaires)

« Nos résultats étaient satisfaisants en terme de recouvrement avec la mise en place d'une organisation centralisée et des processus efficaces. Cependant, nous avons atteint les limites d'une organisation traditionnelle sans outil spécialisé sur la gestion des comptes clients... dans un contexte de nouvel enjeu réglementaire. Notre outil comptable n'était pas adapté au quotidien de nos opérationnels, particulièrement pour la gestion des causes de non paiement» souligne Jacques LEBACQ, Directeur du Financement et de la Trésorerie de MORY Group.

MORY group souhaitait d'une part formaliser sa bibliothèque des causes de non paiement de façon à mieux les identifier et affecter, d'autre part, la résolution de ces litiges à un opérationnel basé dans l'une des agences du groupe. Les thèmes les plus fréquemment rencontrés portaient sur la facturation, le litige administratif, le délai de paiement, le litige marchandise et le litige d'exploitation.

Un projet d'envergure pour lesquels les choix techniques étaient indissociables des contraintes de management.



Un bénéfice organisationnel majeur

A l'instar de nombreuses entreprises de son secteur, Mory Group facture ses clients nationaux à partir d'une multitude d'agences décentralisées. Pour répondre à cette contrainte, MORY Goup a retenu la plate-forme Sidetrade Network.

« Après une étude des solutions existantes, nous avons choisi l'outil Sidetrade Network pour sa couverture fonctionnelle complète, adaptée à notre activité. Nous avons notamment été séduits par leur module de gestion de la relance consolidée par centre payeur. Cette fonctionnalité nous permet de mettre en œuvre une relance unique et centralisée pour l'ensemble de nos clients nationaux tout en conservant une gestion locale des donneurs d'ordres pour la résolution des litiges. L'environnement web et le mode ASP sont également les avantages de cette solution. Nous bénéficions ainsi d'un service global sans surcharger nos équipes informatiques » précise Jacques LEBACQ.

Avec un déploiement prévu d'ici fin 2006, la solution Sidetrade Network doit optimiser le pilotage de 15.000 clients des 23 filiales MORY Group et la gestion de plus de 360.000 factures par an.

Olivier Novasque, Président de **Sidetrade**, déclare : « Nous sommes fiers d'avoir été retenus par Mory Group, acteur majeur de son secteur. Nos experts ont collaboré avec les équipes de MORY Group pour adapter notre solution aux besoins spécifiques du Transport. Nous continuons à déployer notre expertise pour mener à bien ce projet, qui intervient dans un cadre réglementaire et dont l'objectif est la réduction du BFR. Sidetrade dispose dorénavant des atouts pour faire une percée majeure dans le secteur du Transport et de la Logistique. Nous avons fait du Transport, en France et à l'international, un domaine de prédilection. »



Contact

Sidetrade

Christelle Dhrif

T : +33 (0)1 46 84 14 13

info@sidetrade.com



A propos de **Sidetrade** (www.sidetrade.com)

Groupe indépendant coté sur Alternext d'Euronext Paris (code : ALBFR), Sidetrade est premier éditeur de logiciels ASP pour la réduction du Besoin en Fonds de Roulement. Cet éditeur de logiciel propose aux directions financières une technologie « on demand » ainsi que des services de conseil et de mandat de gestion associés. Avec cette offre globale, Sidetrade peut s'engager sur la génération de cash-flow par l'optimisation du Besoin en Fonds de Roulement. Le groupe apporte une réponse innovante aux entreprises désireuses d'optimiser la rentabilité de leurs capitaux employés et soucieuses de remplir leurs obligations réglementaires dans un environnement de plus en plus contraignant. Plus de 200 grandes et moyennes entreprises dans les pays de la zone euro et sur le continent américain sont clientes des services de Sidetrade (Trésori inclus).

L'augmentation de capital préalable à l'admission de Sidetrade sur Alternext a été réalisée par placement privé et n'a donc pas donné lieu à l'établissement d'un Prospectus d'information visé par l'AMF. Sidetrade n'a donc pas fait et ne fait pas Appel Public à l'Epargne. La détention des titres Sidetrade est donc réservée aux seuls Investisseurs Qualifiés.

